

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

les réunions des organes délibérants peuvent se dérouler pendant le couvre-feu institué par le [décret n° 2021-296 du 19 mars 2021](#) entre 19 heures et 6 heures du matin. Pour cela, les élus concernés doivent disposer de leur attestation de déplacement dérogatoire (avec la case « Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative » ou « Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative » cochée) accompagnée de la convocation établie par l'exécutif de la collectivité.

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI se réunira, en séance ORDINAIRE (*) à la **SALLE DU FOYER RURAL**, le **LUNDI 12 AVRIL 2021** à **19 heures 00**

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 ;
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ;
- 3) AFFECTATION DU RESULTAT ;
- 4) MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DES ECOLES ;
- 5) ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION ADVB ;
- 6) MAITRISE D'ŒUVRE – CREATION CHEMIN PIETONS ;
- 7) CREATION CHEMIN PIETONS – DEMANDES DE SUBVENTIONS AMENDE DE POLICE ET A.A.T ;
- 8) TRAVAUX PRESBYTERE – ETUDES PRELEMINAIRES - HONORAIRES ARCHITECTE ;
- 9) ALSH ETE 2021 – TARIFS, RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS ;
- 10) SIDEC - REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE ;
- 11) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES ;
- 12) VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES ;
- 13) VOTE DU BP 2021 ;
- 14) QUESTIONS DIVERSES.

Fait à SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI

Le 6 avril 2021

Le Maire,

M.DEFAUX



Port du masque obligatoire + stylo personnel

(*) loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

Décret n° 2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, au-delà de 19 heures, l'accès au public n'est pas autorisé.



POUVOIR

Je soussigné -----

Donne pouvoir à -----

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal

Convocé pour le -----

- de prendre part à toutes les délibérations

- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Saint Hilaire lez Cambrai, le



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Nom et prénom:

Date de naissance:/...../.....

Adresse du domicile:

Je me déplace pour l'une des raisons suivantes: _____ →

		☀	🌙
		Entre 6h et 19h	Entre 19h et 6h
1	- Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	- Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3	- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.	<input type="checkbox"/>
- Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5	- Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile.	<input type="checkbox"/>
- Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	- Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les retraits de commandes, ou pour bénéficier de prestations de service.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ouvert ou un lieu de culte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	7	- Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, à l'activité de plein air, aux besoins des animaux de compagnie.	<input type="checkbox"/>
<u>Vous ne devez remplir l'attestation pour ce motif que si vous ne pouvez présenter un justificatif de domicile.</u>			
8	- Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 **Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général**

- Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.
- Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle.
- Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

2 **Santé (consultations et soins)**

- Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.

3 **Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap**

- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.
- Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

4 **Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance**

- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

5 **Déménagement**

- Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile.
- Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.

6 **Achats, établissements culturels ou lieux de culte (au sein de mon département*)**

- Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les retraits de commandes, ou pour bénéficier de prestations de service.
- Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ouvert ou un lieu de culte.

7 **Activité physique, de plein air, promenade (dans un rayon de 10 kilomètres autour de votre domicile)**

- Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, à l'activité de plein air, aux besoins des animaux de compagnie.

Vous ne devez remplir l'attestation pour ce motif que si vous ne pouvez présenter un justificatif de domicile.

8 **Animaux de compagnie, le soir et la nuit**

- Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).

* Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kilomètres au-delà du département est acceptée.

Le:/...../2021 à h

Signature: